

# Startups & PME

## Les 4 concours d'innovation Bpifrance à connaître pour financer votre projet

🕒 Lecture : 10 minutes

---

Vous portez un projet deeptech, que ce soit au stade de la thèse, de la création d'entreprise ou d'un programme R&D structurant ? Savez-vous précisément :

- à quel concours vous êtes éligible ?
- combien vous pouvez réellement obtenir ?
- et surtout, comment déposer avant les prochaines échéances ?

Bpifrance opère quatre concours d'innovation qui forment un continuum : de la thèse à l'industrialisation, il existe un dispositif pour chaque stade de maturité. Ne passez pas à côté.

Ce panorama stratégique vous présente les quatre dispositifs à activer.

Pourquoi ce livre blanc .....	3
i-PhD : de la thèse à la startup deeptech.....	3
À qui s'adresse-t-il ? .....	3
Ce que vous récupérez concrètement .....	3
Dépenses éligibles .....	3
Conditions d'éligibilité .....	3
i-Lab : jusqu'à 600 K€ pour créer votre entreprise deeptech .....	4
À qui s'adresse-t-il ? .....	4
Ce que vous récupérez concrètement .....	4
Dépenses éligibles .....	4
Conditions d'éligibilité .....	4
i-Nov : cofinancement jusqu'à 45 % pour les PME innovantes .....	5
À qui s'adresse-t-il ? .....	5
Ce que vous récupérez concrètement : .....	5
Dépenses éligibles .....	5
Conditions d'éligibilité .....	5
i-Démo : financement des projets R&D structurants.....	6
À qui s'adresse-t-il ? .....	6
Ce que vous récupérez concrètement .....	6
Dépenses éligibles .....	6
Conditions d'éligibilité .....	6
Comment choisir.....	7

## Pourquoi ce livre blanc

En France, les entreprises et chercheurs innovants ont accès à un écosystème de financements publics très structuré, mais souvent mal identifié. Les quatre concours d'innovation Bpifrance (i-PhD, i-Lab, i-Nov et i-Démo) constituent un continuum pensé pour accompagner un projet deeptech de la recherche jusqu'à la mise sur marché industrielle.

Ce livre blanc présente les quatre dispositifs : montants, éligibilité, dépenses couvertes et dates à connaître.

## i-PhD : de la thèse à la startup deeptech

Concours national · Doctorants & jeunes docteurs · France 2030

Le concours i-PhD est conçu pour transformer les travaux de recherche académique en projets entrepreneuriaux à fort impact.

### À qui s'adresse-t-il ?

Il cible les doctorants à partir de la 2<sup>e</sup> année de thèse et les docteurs ayant soutenu depuis moins de 5 ans, accompagnés d'un laboratoire public et d'un Organisme de Transfert de Technologie (OTT): SATT, incubateur de la recherche publique, ou structure de valorisation d'un organisme de recherche.

### Ce que vous récupérez concrètement

Un programme d'accompagnement exclusif de septembre 2026 à l'été 2027 : coachings individuels et collectifs, séminaires, accès à l'écosystème deeptech et investisseurs.

Important : le prix i-PhD n'est pas financier. Il n'y a pas de récompense en numéraire. La valeur est dans l'accompagnement intensif et la mise en réseau.

### Dépenses éligibles

Pas de financement direct des dépenses le concours ouvre l'accès à un programme d'accompagnement structuré.

### Conditions d'éligibilité

- Être doctorant (2<sup>e</sup> année min.) ou docteur ayant soutenu depuis moins de 5 ans
- Être soutenu par un laboratoire public de recherche + un OTT
- Ne pas avoir encore créé son entreprise au moment du dépôt
- Ne pas être lauréat i-Lab ou i-Nov

Date limite de candidature : 30 avril 2026 à 23h59 il reste peu de temps !  
Dépôt du dossier de candidature uniquement sur Démarches Simplifiées  
(demarche.numerique.gouv.fr)

## i-Lab : jusqu'à 600 K€ pour créer votre entreprise deeptech

Concours national · Créateurs d'entreprises innovantes · France 2030

Le concours i-Lab, dans sa 28e édition en 2026, détecte et finance les meilleurs projets de création d'entreprises de technologies innovantes. Il s'adresse aux porteurs de projet souhaitant créer une entreprise ou aux entreprises créées depuis moins de 2 ans. La subvention finance la R&D nécessaire à la finalisation du produit, procédé ou service innovant.

### À qui s'adresse-t-il ?

À toute personne physique souhaitant créer une entreprise technologique innovante sur le territoire français, quelle que soit sa nationalité ou sa situation professionnelle.

### Ce que vous récupérez concrètement

Jusqu'à 600 K€ en subvention

Sur une assiette de dépenses maximale de 1 M€, versée de façon échelonnée sur un contrat de 3 ans avec Bpifrance (jusqu'à 70 % à la signature, solde sur justificatifs).

### Dépenses éligibles

- Personnel : salaires et charges des chercheurs, ingénieurs et techniciens affectés au projet
- Frais de fonctionnement liés directement au projet R&D
- Équipements : amortissements des instruments utilisés pour le projet
- Propriété intellectuelle, études de marché, études de faisabilité
- Réalisation et mise au point de prototypes, maquettes ou pilotes
- Prestations de conseil, formation et accompagnement

### Conditions d'éligibilité

- Être une personne physique (futur actionnaire et dirigeant de l'entreprise créée)
- Si l'entreprise est créée : immatriculée après le 1er décembre 2023, candidat détenant du capital et dirigeant à la date de dépôt
- Un seul projet par candidat, un seul candidat par projet
- Ne pas être lauréat d'un précédent concours i-Lab sur le même projet

L'édition 2026 est clôturée mais vous pouvez dès à présent anticiper pour l'i-Lab 2027.

Dépôt du dossier de candidature sur la plateforme PICXEL de Bpifrance (picxel.bpifrance.fr)

## i-Nov : cofinancement jusqu'à 45 % pour les PME

### innovantes

Concours national · Startups & PME · Bpifrance / ADEME · France 2030

Le concours i-Nov soutient des projets d'innovation à fort potentiel économique portés par des startups et PME seules (projet non collaboratif), avec un budget R&D total entre 1 M€ et 5 M€. Il est opéré par Bpifrance en collaboration avec l'ADEME, dans le cadre du plan France 2030.

#### À qui s'adresse-t-il ?

Aux startups et PME françaises (moins de 250 salariés, CA < 50 M€) immatriculées en France, portant seules un projet innovant sur l'une des quatre thématiques : Numérique (IA, cybersécurité, cloud, quantique, robotique), Santé (diagnostic, thérapeutique, santé numérique), Transports et bâtiments durables, Énergies et ressources naturelles.

#### Ce que vous récupérez concrètement :

45 % des dépenses éligibles pour les petites entreprises, 35 % pour les moyennes entreprises

Il s'agit d'un aide mixte constitué d'une subvention (60 % max) et d'une avance remboursable. Le montant minimum d'avance remboursable est de 100 000 €.

#### Dépenses éligibles

- Salaires et charges du personnel interne affecté au projet
- Frais connexes forfaitaires (20 % des salaires)
- Sous-traitance, dans la limite de 30 % des coûts totaux
- Contributions aux amortissements des équipements R&D
- Frais de mission directement liés au projet
- Autres coûts : achats, consommables

#### Conditions d'éligibilité

- PME immatriculée en France, à jour des obligations fiscales et sociales
- Projet non collaboratif, porté par une entreprise unique
- Coût total du projet : entre 1 M€ et 5 M€
- Travaux non engagés avant le dépôt, réalisés en France
- Inscription dans l'une des 4 thématiques de la vague concernée
- Principe DNSH respecté (aucun préjudice environnemental significatif)

La 14<sup>ème</sup> vague 14 clôturée cependant, des dates sont à venir sur [bpifrance.fr](http://bpifrance.fr) pour la 15<sup>ème</sup> vague.

Dépôt du dossier de candidature sur la plateforme PICXEL de Bpifrance ([picxel.bpifrance.fr](http://picxel.bpifrance.fr))

## i-Démo : financement des projets R&D structurants

AAP France 2030 · PME seules & consortiums · Bpifrance

L'appel à projets i-Démo finance des projets de R&D à fort impact industriel, incluant des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle. Il cible les innovations de rupture (TRL 3-6 → TRL 7-8) et vise des retombées directes en termes de nouveaux produits, services et technologies. Les projets peuvent être portés individuellement (PME uniquement) ou en consortium.

### À qui s'adresse-t-il ?

Aux PME seules (assiette min. 2 M€) ou aux consortiums avec une PME ou ETI cheffe de file, des partenaires industriels de toute taille et des laboratoires de recherche (assiette min. 4 M€, jusqu'à 6 partenaires).

Remarques : Les GE et ETI ne peuvent pas porter de projet individuel. Les établissements de recherche ne peuvent pas être chefs de file.

### Ce que vous récupérez concrètement

Petites entreprises : 45 % seule / 60 % en collaboration effective

Moyennes entreprises : 35 % seule / 50 % en collaboration effective

Grandes entreprises/ETI : 25 % seule / 40 % en collaboration effective

Il s'agit d'une aide mixte : subvention (50 % en général) + avance remboursable.

### Dépenses éligibles

- Frais de personnel : chercheurs, ingénieurs, techniciens affectés au projet
- Frais connexes forfaitaires (20 % des salaires pour les activités économiques)
- Coûts de sous-traitance (cible : 30 % max des coûts projet)
- Contributions aux amortissements des instruments et matériels de R&D
- Coûts de refacturation interne (sur la base d'une comptabilité analytique certifiée)
- Frais de mission directement liés au projet
- Autres coûts d'exploitation : consommables non amortis

### Conditions d'éligibilité

- Assiette minimale : 2 M€ (individuel PME) ou 4 M€ (collaboratif)
- Travaux réalisés en France, non engagés avant la date de relèvement
- Partenaires immatriculés en France, à jour des obligations fiscales et sociales
- Durée indicative du projet : 36 à 60 mois
- Principe DNSH respecté (grille d'impact environnemental à renseigner)

Prochaine relève : le 19 mai 2026, il reste moins d'un mois.

Dernière relève en 2026 : le 9 septembre 2026.

Dépôt du dossier de candidature sur la plateforme PICXEL de Bpifrance (picxel.bpifrance.fr)

## Comment choisir

Les quatre dispositifs sont complémentaires et forment un continuum de financement.

Utilisez le tableau ci-dessous pour identifier le dispositif le mieux adapté à votre situation

:

Votre situation	Dispositif recommandé
Je suis doctorant ou jeune docteur avec un projet issu de ma recherche	→ i-PhD : accompagnement intensif, deadline 30 avril 2026
Je veux créer une entreprise technologique innovante (ou je l'ai créée depuis moins de 2 ans)	→ i-Lab : jusqu'à 600 K€ en subvention anticiper i-Lab 2027 dès maintenant
Je suis une PME avec un projet R&D innovant entre 1 et 5 M€	→ i-Nov : 45 % (PE) ou 35 % (ME) des dépenses surveiller la vague 15
Je porte un projet R&D structurant à fort impact industriel (> 2 M€)	→ i-Démo : taux jusqu'à 60 % en collaboration prochaine relève 19 mai 2026

Besoin d'aller plus loin ? Nous sommes disponibles pour analyser votre éligibilité et vous accompagner dans la constitution de votre dossier.

Contactez-nous : [contact@e-care.fr](mailto:contact@e-care.fr) | 02.99.64.23.97